



N° 183/2021

Rabat le, 28 OCT. 2021

Décision de
La Directrice de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la
Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine (ANRUR) pour le recrutement
de 2 cadres contractuels

- Vu le Dahir n° 1-16-48 du 19 rajab 1437 (27 Avril 2016) portant promulgation de la loi n° 94-12 relative aux bâtiments menaçant ruine et à l'organisation des opérations de rénovation urbaine, qui a créé l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine (ANRUR) ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine (ANRUR) ;
- Vu la loi cadre du personnel de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine au titre de l'exercice 2021 ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n°24/2012 du 22 Octobre 2012, relative à la procédure de recrutement dans les Entreprises et Etablissements Publics ;
- Vu le Décret n° 2.21.710 du 14 mouharram 1448 (23 Aout 2021) portant nomination de Mme KTITOU Azhar aux fonctions du Directeur de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine (ANRUR) ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 :

Dans le cadre du renforcement de ses effectifs, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments menaçant ruine (ANRUR) procédera au recrutement des profils suivants :

- **Un (1) Architecte (H/F)**
- **Un (1) Ingénieur en Système d'Information Géographique (S.I.G) (H/F)**

Les candidats doivent avoir **au moins 3 ans d'expérience confirmés** dans le domaine demandé.



Article 2 :

L'appel à candidature est ouvert aux candidat(e)s de nationalité marocaine.

Article 3 :

Le dossier de candidature est constitué **obligatoirement** des pièces suivantes :

- Formulaire de candidature (voir le modèle sur www.emploi-public.ma) ;
- Une demande de candidature au nom de la Directrice de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine, dûment signée, portant le nom et prénom du candidat, son adresse, son email et son numéro de téléphone ;
- Une lettre de motivation ;
- Curriculum Vitae détaillé ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du ou des diplômes requis ;
- Une copie de l'attestation d'équivalence pour les diplômes étrangers ;
- Une copie certifiée conforme à l'originale de tout document justifiant l'expérience demandée (Min 3 ans) ;
- Une copie certifiée conforme à l'original de la Carte Nationale d'Identité Marocaine (CIN).

Article 4 :

Les candidats sont invités à déposer **obligatoirement** leurs candidatures contre accusé réception au plus tard le **mercredi 10 Novembre 2021 à 16h**, à l'attention de la Directrice de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine, sis au : **5ème étage Fadaa Ennakhil - Espace les Palmiers, Avenue Annakhil Hay Ryad, Rabat 10 000**, ou l'envoyer par courrier recommandé à la même adresse.

Par ailleurs aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets ou parvenus après délai.

Toute fausse déclaration sera passible d'annulation de votre candidature.

Article 5 :

Une commission désignée par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine se chargera d'assurer le suivi de cette opération.

Article 6 :

La liste des candidats admis à passer les entretiens oraux ainsi que la liste nominative des candidats admis définitivement seront publiées sur le site de l'emploi public : www.emploi-public.ma

Mme. Azhar KTITOU
Directrice de l'Agence Nationale
pour la Rénovation Urbaine et
la Réhabilitation des Bâtiments
Menaçant Ruine



Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine

5ème étage Fadaa Ennakhil - Espace les Palmiers, Avenue Annakhil Hay Ryad, Rabat 10 000

Maroc Tél. : 0537 71 63 34 / 0537 71 51 91 - Fax : 0537 71 22 55 - Email : contact@anrur.gov.ma